

Annexe IIb
Règlement d'examen

Spécialité « conducteur transport routier marchandises » du baccalauréat professionnel			Candidats					
			Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement privé Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique et technique		6						
Sous-épreuve E 11 Analyse d'une situation professionnelle de transport spécifique	U11	3	CCF		Oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E 12 Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 13 Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
E2- Épreuve technologique : Étude de cas : préparation d'une activité de transport routier	U2	3	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		11						
Sous-épreuve E 31 : Réalisation d'interventions en entreprise	U31	2	CCF		Oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Conduite d'un véhicule lourd articulé	U32	5	CCF		Pratique	1 h 40	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Conduite avec mise à quai Conduite de chariot de manutention	U33	2	CCF		Pratique	2 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Économie-gestion	U34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U35	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5- Épreuve de français et histoire-géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et Éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF	
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative de langue vivante (2)			Ponctuel oral 20 min (1)		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral 20 min (1)	

(1) Dont 5 minutes de préparation.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.